

LE GRAND PARIS EXPRESS

Réunion publique – enquête parcellaire

12 octobre 2015 - Saint-Maur-des-Fossés

SOMMAIRE

INTRODUCTION PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE

1. RAPPEL GÉNÉRAL DU PROJET
2. LE PROJET DANS VOTRE VILLE
3. LES ACQUISITIONS FONCIÈRES
4. L'ENQUÊTE PARCELLAIRE
5. LA PRÉPARATION DES CHANTIERS,
LA PRÉSERVATION DES BIENS



Introduction de la commission d'enquête

Rôles de la commission d'enquête parcellaire

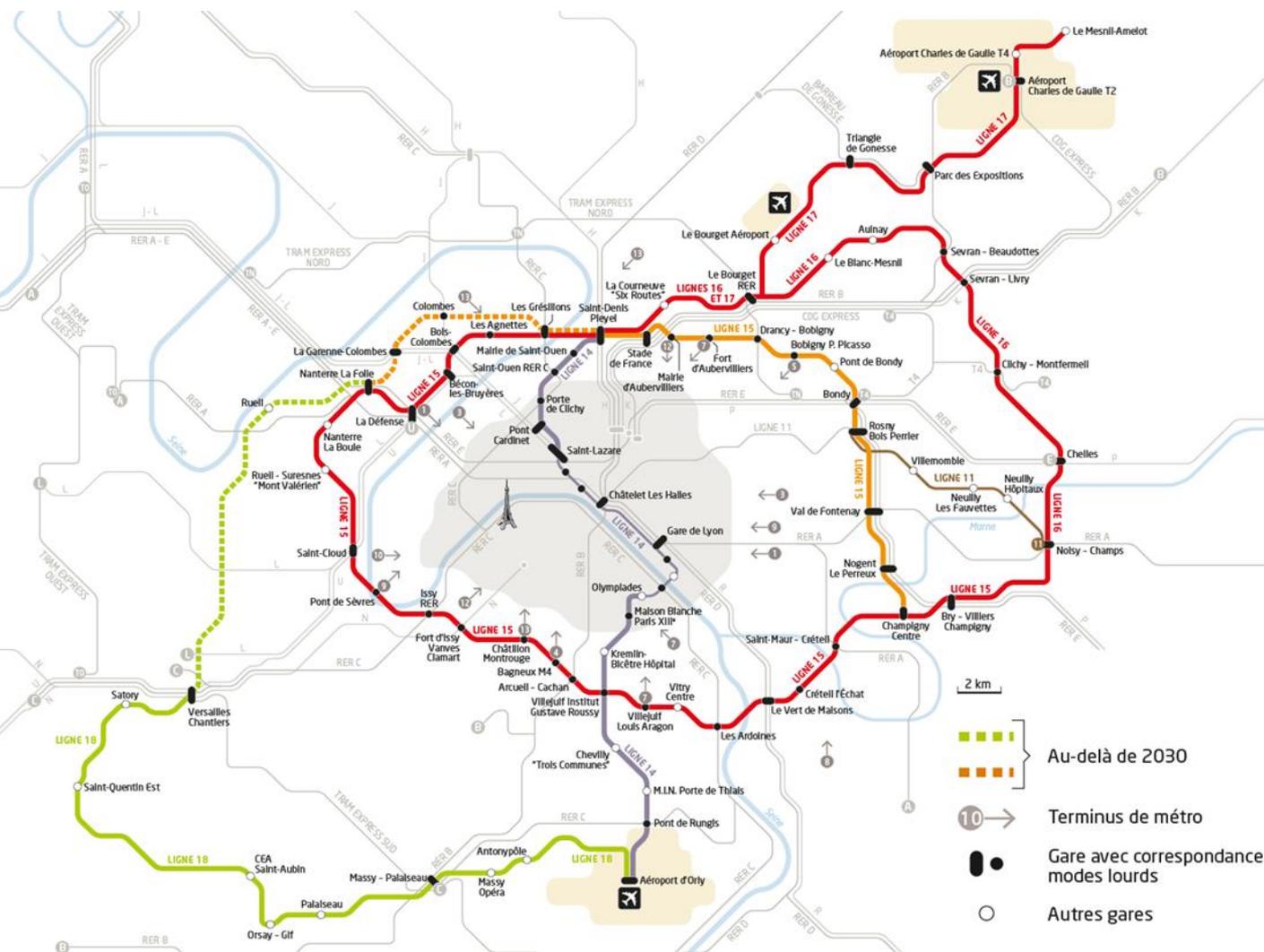
- Recueillir les observations des propriétaires dont les biens doivent être acquis par la Société du Grand Paris
 - Les propriétaires consignent leurs observations sur le registre d'enquête parcellaire
 - Les propriétaires peuvent également les adresser par écrit à la commission d'enquête parcellaire
 - Les propriétaires peuvent aussi les adresser au maire de la commune qui doit les joindre au registre d'enquête parcellaire
- Rendre un avis
 - A l'issue de l'enquête parcellaire, la commission d'enquête donne son avis sur l'emprise nécessaire à la réalisation des ouvrages projetés.



1.

Rappel général du projet

Les lignes du Grand Paris Express



200 km

4 lignes nouvelles

2 lignes prolongées

68 gares

dont 80% en correspondance

2 millions de voyageurs par jour

6 sites de maintenance dont 1 à Champigny-sur-Marne

Une nouvelle offre de transport pour 4 départements



16 gares
22 communes
4 départements (92,94,93,77)
33 km de ligne

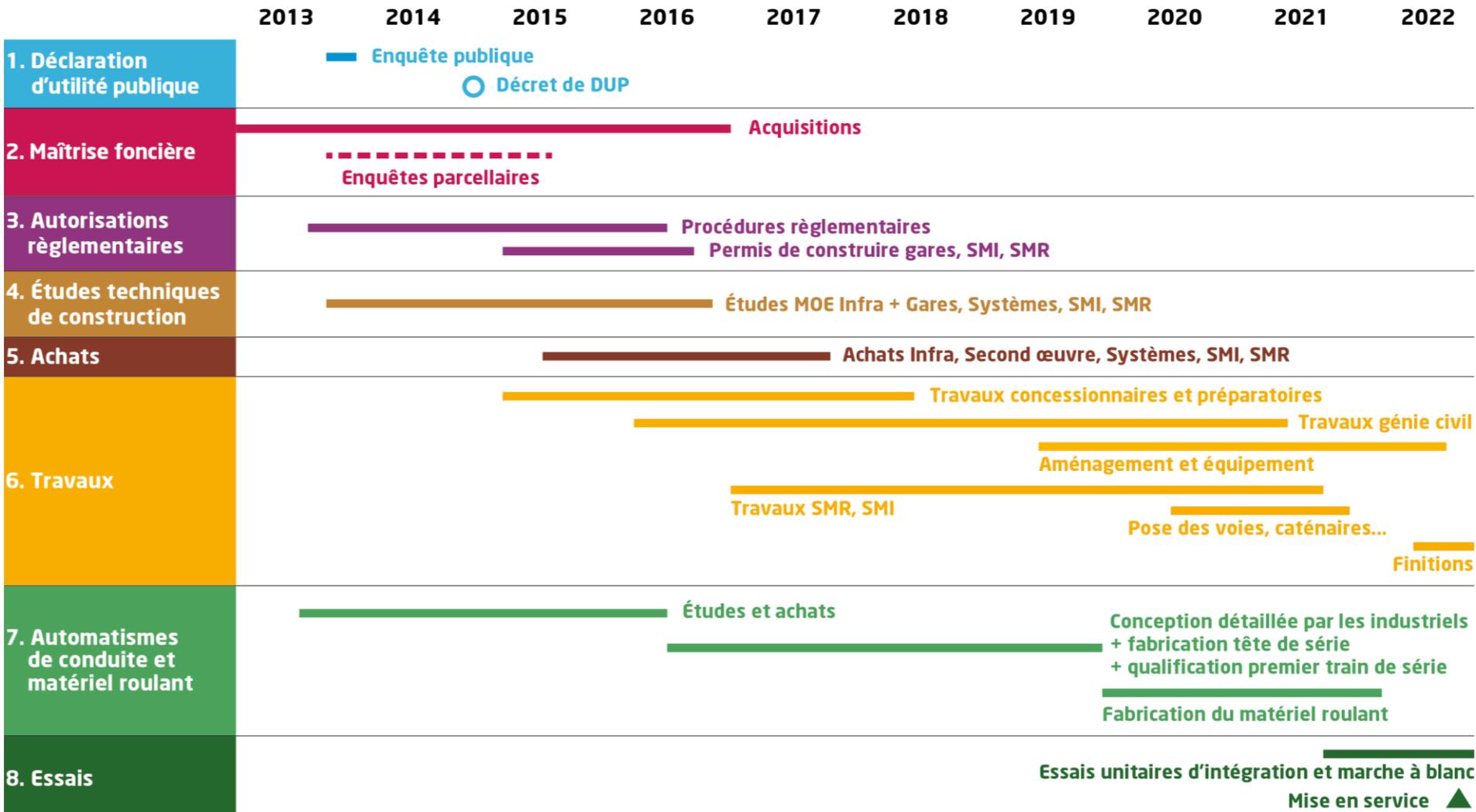
35 000 à 40 000
voyageurs à l'heure de pointe
du matin
250 000 à 300 000
voyageurs / jour (en semaine)

La Ligne 15 Sud, déclarée d'utilité publique



- Avis favorable rendu à l'unanimité des 7 membres de la Commission d'Enquête le 3 Février 2014
- Déclaration d'utilité publique prononcée le 24 décembre 2014

Planning général de la ligne 15 Sud





2.

Le projet dans votre ville

Le Grand Paris Express à Saint-Maur-des-Fossés



Insertion du tunnel sur le territoire de Saint-Maur-des-Fossés Tracé en plan





3.

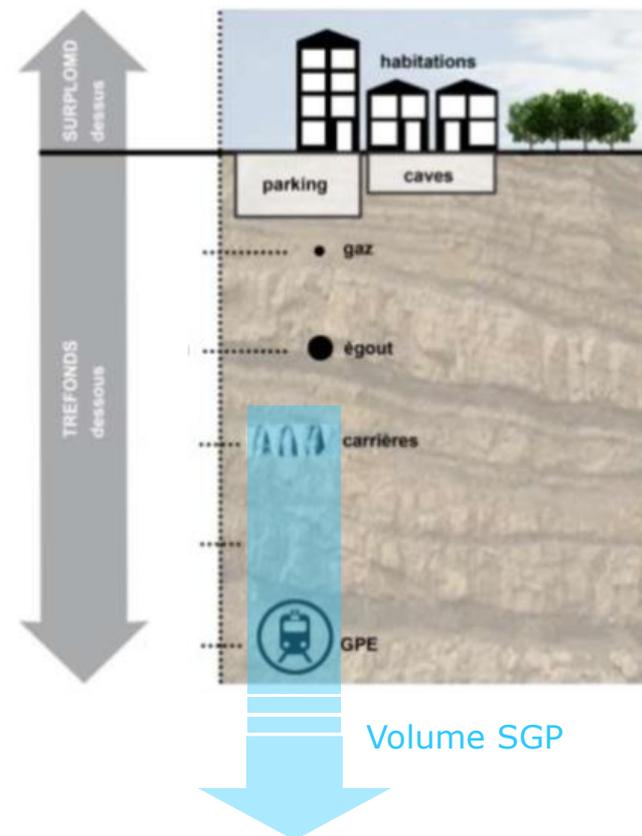
**Les acquisitions
foncières**

Les acquisitions foncières

- Pour la réalisation du réseau, la Société du Grand Paris doit acquérir les emprises nécessaires en surface et en souterrain.
- **En surface :**
 - Depuis 2012, la Société du Grand Paris a engagé les premières négociations amiables sur les emprises de surface de la ligne 15 Sud par le biais de son opérateur foncier le groupement SEGAT/SCET.
 - Afin de sécuriser le processus de la maîtrise foncière, les procédures administratives et judiciaires ont également été lancées très en amont.

- **En sous-sol :**

- Toute personne propriétaire d'un terrain de surface est également propriétaire du sous-sol allant jusqu'au centre de la terre.
- Pour la réalisation du réseau, cela se traduit par l'acquisition d'un volume de terre (tréfonds) jusqu'au centre de la terre.



- Sur la commune de Saint-Maur-des-Fossés, l'enquête parcellaire concerne un linéaire de tunnel de 1,4 km environ qui oscille à une profondeur de 45 à 30 mètres.



4.

L'enquête parcellaire

Les objectifs de l'enquête parcellaire

- **Déterminer avec précision les biens et parcelles (en surface et en sous-sol) situés dans l'emprise du projet ;**
- **S'assurer que les acquisitions sont bien nécessaires pour le projet ;**
- **Identifier les propriétaires concernés ;**
- **Informers et recueillir les observations des propriétaires.**

Comment se déroule l'enquête parcellaire ?

1 – Identification des parcelles et de leurs propriétaires

- **Constitution d'un dossier d'enquête** avec plan des parcelles concernées et liste des propriétaires.
- **Information des propriétaires concernés**, notification individuelle (date du dépôt du dossier en mairie et horaires de consultation) et affichage dans les communes concernées et annonce dans un journal du département.

Comment se déroule l'enquête parcellaire ?

2 - Recueil des observations des propriétaires

- **La commission d'enquête indépendante recueille les observations des propriétaires, selon 3 modalités :**
 - Sur les registres mis en mairies ;
 - Lors des permanences en mairie ;
 - Par courrier adressés à la commission.

Comment se déroule l'enquête parcellaire ?

3 – Définir les biens et parcelles à acquérir

- A l'issue de l'enquête, la commission rend un avis sur la cessibilité des biens, c'est-à-dire les biens qui doivent être vendus à la Société du Grand Paris dans le cadre de la réalisation du projet.

Cela pourra permettre au préfet, pour les biens non acquis à l'amiable, de prononcer leur cessibilité et saisir le juge de l'expropriation pour solliciter un transfert de la propriété à la Société du Grand Paris.



5.

**La préparation des chantiers,
la préservation des biens**

Les reconnaissances complémentaires

Sondages des sols

- **Campagne de sondages (G11 + G12)** sur la ligne visant à caler les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet et à définir certains principes de constructions :
 - 489 sondages sur le tronçon Villejuif Louis Aragon – Pont de Sèvres
 - 43 sondages réalisés sur la commune de Saint-Maur-des-Fossés
- **Nouvelle campagne de sondages complémentaires (G2)** lancée en janvier 2015 visant à conforter les données géotechniques existantes des terrains, permettant ensuite de rédiger les appels d'offre des entreprises.
 - 147 sondages sur l'ensemble du tronçon
 - 5 sondages sur la commune de Saint-Maur des Fossés
 - Un puits de reconnaissances en vraie grandeur

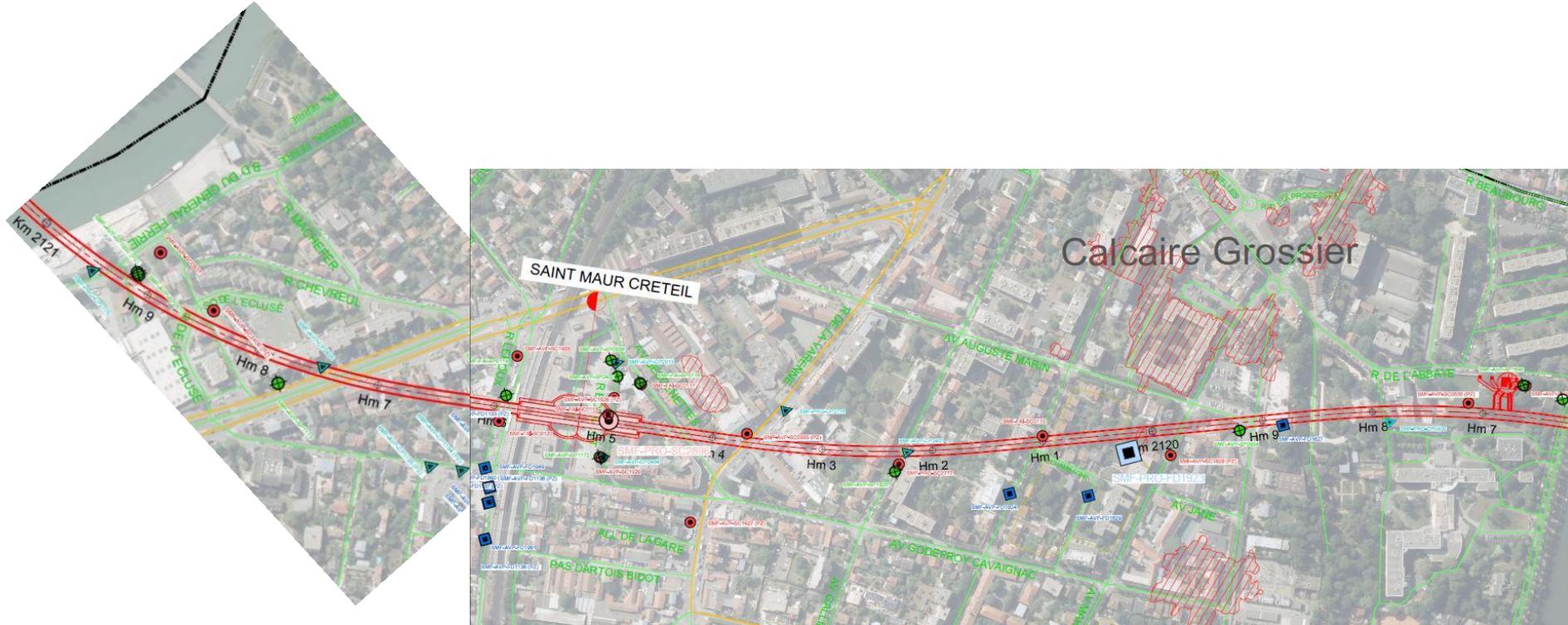


Campagne de sondages géotechniques

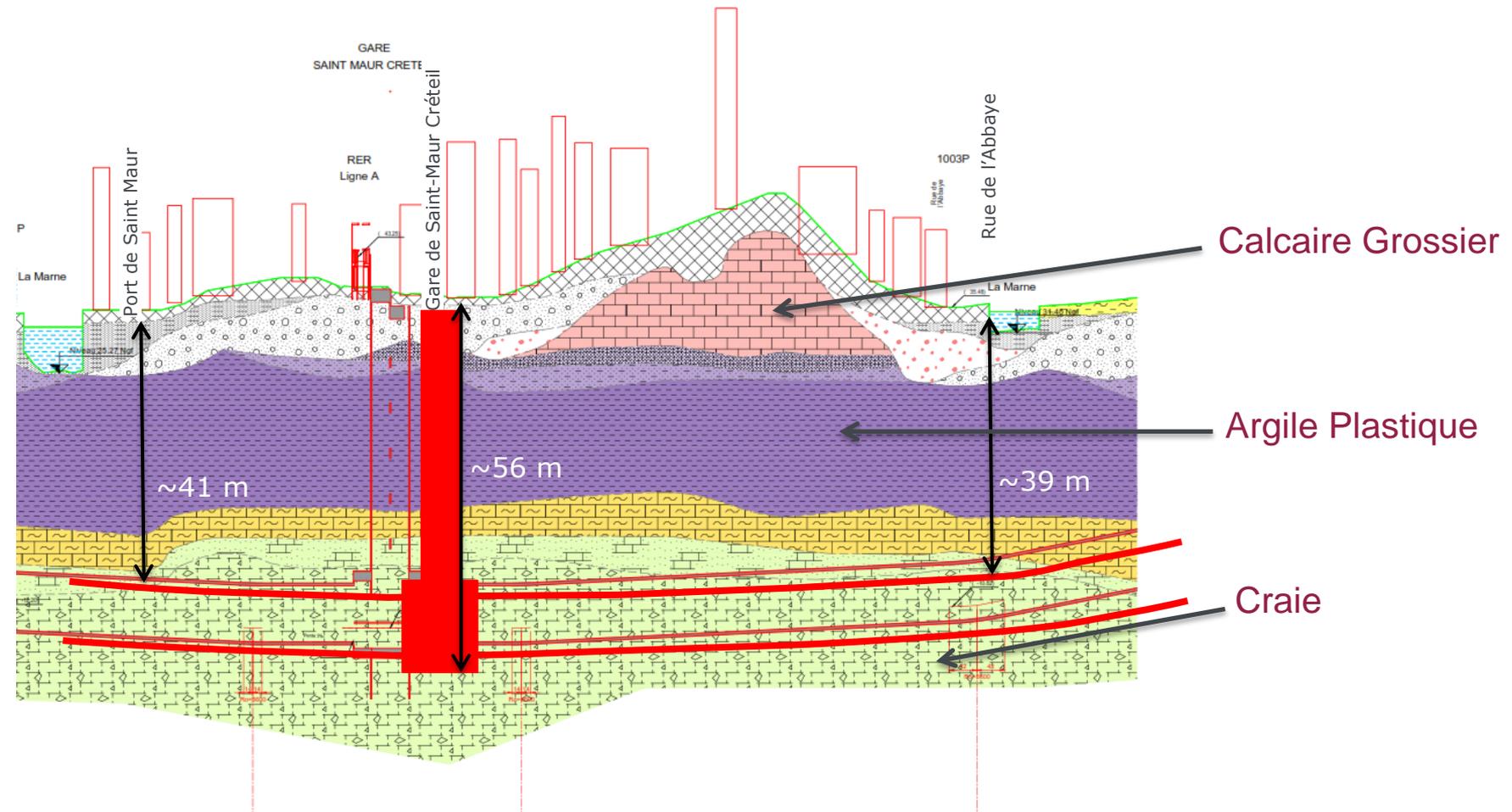
(Ville de Cachan - 2012)

Affiner les méthodes constructives au regard des caractéristiques

Contexte géologique, géotechnique et hydrogéologique

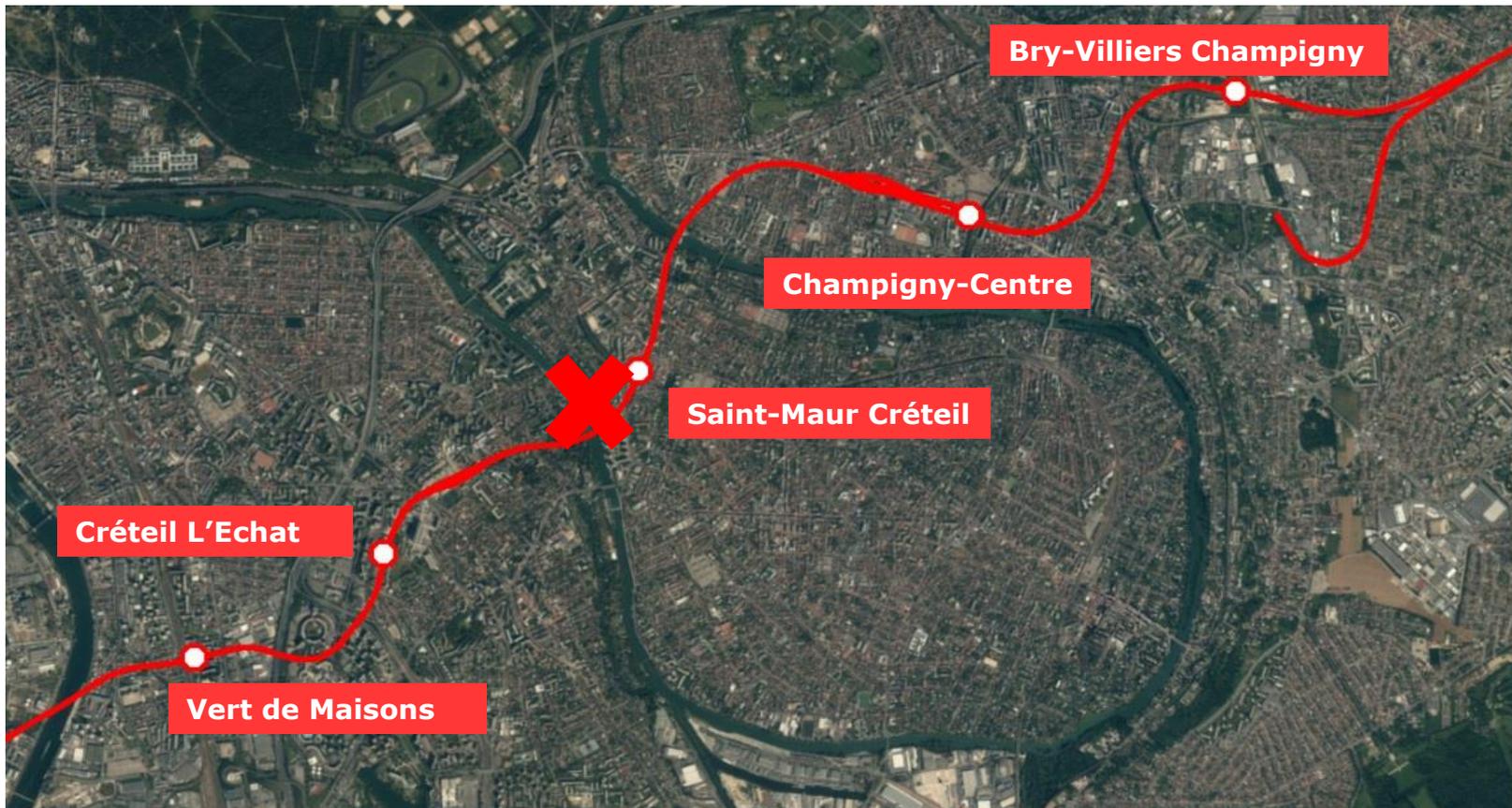


Insertion du tunnel sur le territoire de Saint-Maur-des-Fossés Profil en long des études



Puits de reconnaissance grandeur nature

Puits
Saint-Maur
Test dans
les Argiles
Plastiques



Enquêtes Bâtis

- Mandataire : groupement Bureau Veritas – SITES – 3IA
- Mission : Analyser et diagnostiquer les caractéristiques des bâtis, ouvrages d'art et infrastructures au voisinage du tracé
- Objectifs :
 - Adapter les méthodes constructives qui seront utilisées,
 - Définir les auscultations à mettre en place durant la phase de travaux.

Enquêtes Bâties

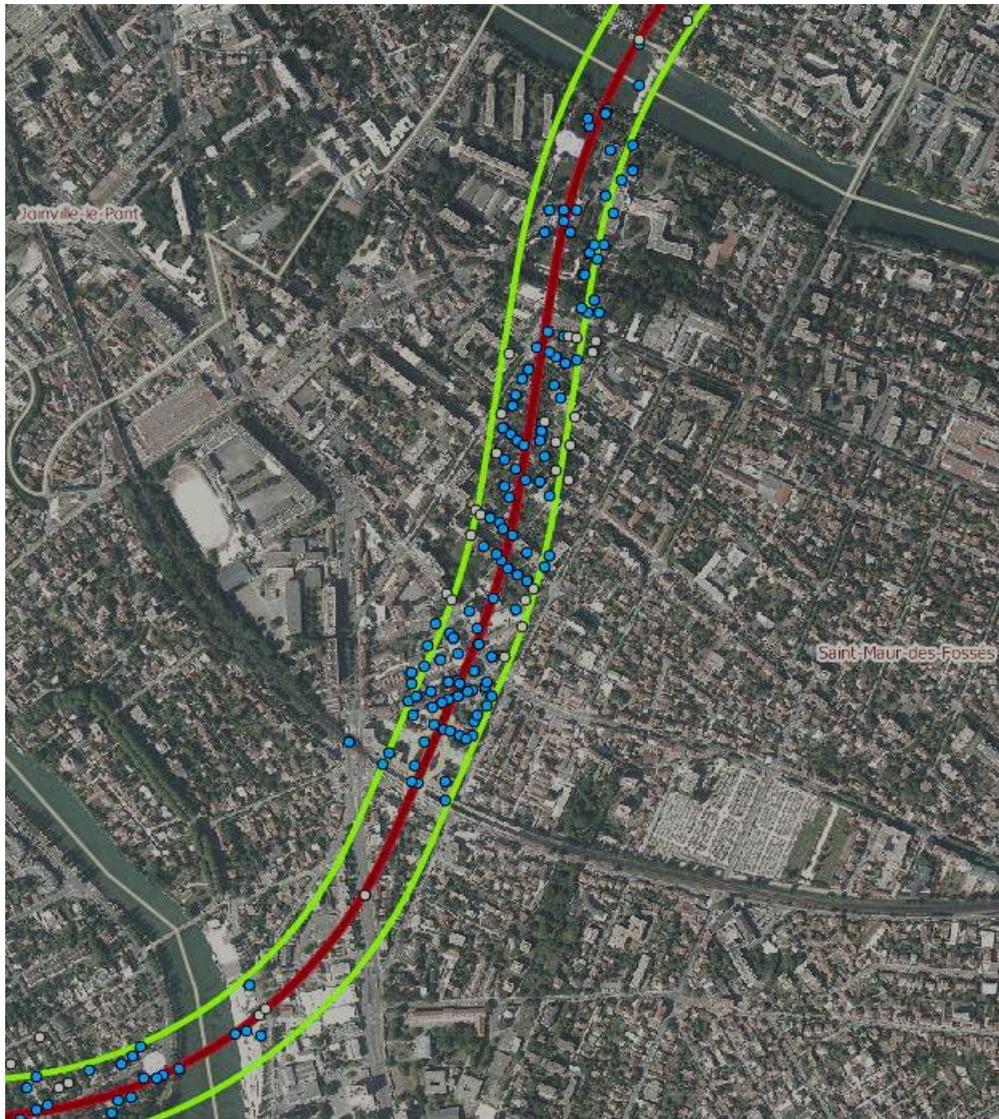
- Description extérieure du bâti : nombre d'étages, sous-sols, typologie de la structure porteuse, nature et état des façades, nature et état du parement.
- Description intérieure du bâti : matériaux utilisés, examen des étages, des sous-sols -> comprendre le fonctionnement structurel du bâti, conclure sur le système de fondations.
- Description des pathologies : fissures, infiltrations, et/ou mesures de confortements entreprises.
- Recherche de points particuliers : présence des fosses ascenseurs, puits d'eau, équipements sensibles, dispositifs étanchéité (pompage, cuvelage, etc...), inventaire des zones de fragilités potentielles (vitrines, façades agrafées, voûtes, poteaux élancés...).

Fiabilité de l'information

- Système de fondations
- Présence d'équipements sensibles
- **Reconnaisances structurelles**

MOE Infra

Enquêtes Bâties



Fiche enquêtes terrain :
111 visites réalisées sur la
commune de de Saint-Maur-
des-Fossés

Diagnostic Bâtis

- Fiche enquêtes terrain
- Fiche sensibilité intrinsèque du bâti

- Etude des impacts du projet
- Interaction structures / projet

Absence d'information

Fiabilité de l'information faible, ou doute sur la fiabilité

Potentiellement impactant ou impacté

- Reconnaissances structurelles / fondations

MOE Infra

Merci de votre attention